

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 FEVRIER 2010

Le conseil municipal, dûment convoqué le 25 janvier 2010, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Dominique PETRONE, maire.

Etaient présents : Jacky NOUET – Georges SILVESTRE – Corinne DECOLLONGE - Magali TAFARO – Corinne CASALS - Christophe LAMBERT – Corinne TAPONAT – Christèle JOSSERAND – Jean-Pierre FONTIBUS.

Excusés : Christophe COQUART – Patrick DER-KEVORKIAN - Franck ALBANESE – Murielle BARBECOT

Secrétaire de séance : Jacky NOUET

Le compte-rendu de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

CONVENTION DE FOURRIERE AVEC LA SPA

Monsieur le Maire présente la convention complète de fourrière de la SPA de Lyon & du Sud Est. Moyennant une redevance de 0,26 € par an et par habitant, pour l'année 2010, cette société assurera la capture, l'enlèvement et la garde en fourrière des animaux errants sur la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité la convention complète proposée par la SPA de Lyon & du Sud Est d'un montant de 0,26 € par an et par habitant, soit la somme de 315,12 €.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Monsieur le Maire résume les modifications des statuts de la communauté de communes qui ont été adoptées lors du conseil communautaire du 17 décembre 2009.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE :

- Aménagement, entretien et gestion des zones d'activités économiques : industrielles, commerciales, tertiaires et artisanales, créées à compter du 1er janvier 2010.

Zone d'activité économique : il s'agit d'une zone où la Communauté de Communes va aménager ou faire aménager par un aménageur retenu après consultation, des terrains destinés à être cédés à des entreprises. Cette opération comprend donc par nature la réalisation des travaux nécessaires à la viabilisation et à l'aménagement de la zone. Il s'agit des travaux de voirie, d'alimentation en eau, gaz, électricité, la réalisation des réseaux d'assainissement et de télécommunications, l'installation de l'éclairage public.

Définition de l'intérêt communautaire en matière de zones d'activités économiques :

La création, l'aménagement, l'entretien, la gestion des zones d'activités économiques est une compétence de la Communauté de Communes Centre Dombes.

Chaque zone d'activité économique à réaliser dans le périmètre de la Communauté de Communes Centre Dombes devra respecter les critères suivants :

Les critères :

- 1) la superficie : la zone d'activité économique devra être égale ou supérieure à 3 hectares
- 2) le secteur des implantations : la zone comprendra exclusivement des activités économiques

3) urbanisme réglementaire : la future zone d'activité sera aménagée dans les zones d'urbanisation futures des POS ou PLU à destination exclusive d'activité économique

- Autres actions de développement économique :
 - ⇒ Constitution de réserves foncières pour favoriser le développement économique du territoire.
 - ⇒ Promotion et commercialisation des zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires et artisanales.
 - ⇒ Soutien aux organismes d'aide à la recherche d'emploi.
 - ⇒ Conduite d'actions de promotion et de communication territoriale économique en partenariat avec les organismes et associations spécialisés.

CRÉATION OU AMÉNAGEMENT ET ENTRETIEN DES VOIRIES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE :

- Voies communales, hors « centre ville » ainsi que l'entretien des fossés attenants.
- Voies nouvelles nécessaires à la desserte de zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires et artisanales, créées à compter du 1er janvier 2003.

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF :

- Contrôle des installations d'assainissement non collectif. L'élaboration, la mise à jour des cartes de zonage, les actions d'entretien et la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif sont exclues des compétences du SPANC de la Communauté de Communes Centre Dombes.

Ces modifications sont adoptées à l'unanimité.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE SECOURS POUR HAÏTI

Monsieur le Maire propose de verser une subvention exceptionnelle suite au séisme qui s'est produit à Haïti. Après en avoir délibéré, le conseil municipal accorde une subvention d'un montant de 100 € par l'intermédiaire de la Croix Rouge Française.

ACQUISITION DE DEUX DÉFIBRILLATEURS CARDIAQUES

Monsieur le Maire rappelle le projet d'acquisition par la commune de deux défibrillateurs cardiaques automatiques, donne lecture des devis et informe de la possibilité du versement d'une subvention au titre de la réserve parlementaire à hauteur de 50% de la valeur H.T. de l'achat..

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'acquérir deux défibrillateurs cardiaques automatiques et accepte le devis présenté et sollicite une subvention au titre de la réserve parlementaire sénatoriale auprès de Madame Sylvie GOY-CHAVANT, sénateur de l'Ain.

-

ORGANISATION DU BUREAU DE VOTE

1^{er} tour : le 14 mars et 2^{ème} tour le 21 mars 2010

- de 8 h 00 à 10 h 30 :
Dominique PETRONE – Corinne TAPONAT – Christophe LAMBERT
- de 10 h 30 à 13 h 00 :
Jacky NOUET – Corinne CASALS – Jean-Pierre FONTIBUS
- de 13 h 00 à 15 h 30 :

Georges SILVESTRE – Murielle BARBECOT – Christophe COQUART

- de 15 h 30 à 18 h 00 :
Dominique PETRONE – Magali TAFARO - Patrick DER KEBORKIAN

QUESTIONS DIVERSES

- Dominique PETRONE : le regroupage des conteneurs à la salle des fêtes est modifié à la demande de la Communauté de Communes. Un conteneur sera laissé proche des habitations.

Murielle BARBECOT arrive à ce stade de la séance, à 9h 30.

- une information concernant les travaux relatifs au projet de médiathèque est donnée par Dominique PETRONE. Le projet n'ouvre pas droit aux subventions sur le gros œuvre. Les aides devraient être accordées pour le second œuvre.
- Jacky NOUET présente le plan d'actions élaboré par la commission jeunesse – culture et loisirs. L'effacement des tags est en cours. Le bulletin municipal fait l'objet de très bons retours.
- Georges SILVESTRE communique les dates d'installation et de formation de l'école numérique.

La séance est levée à 23 heures.

D.PETRONE

J.NOUET

G.SILVESTRE

C.DECOLLONGE

C.LAMBERT

C.CASALS

C.TAPONAT

C.JOSSERAND

JP FONTIBUS

M.BARBECOT

